



## Accord de licence

Avant de soumettre une demande de licence à un événement INSPIRATION FRANCOPHONE, vous devez agréer et accepter la licence suivante. Assurez-vous d'avoir lu et compris toutes les règles INSPIRATION FRANCOPHONE avant d'accepter cette licence.

### 1) Licence limitée:

Lorsque vous acceptez les termes et conditions ci-dessous, l'Association 3535 (ou son représentant) vous accordera une licence limitée, non exclusive et révocable (la «Licence») pour utiliser le nom INSPIRATION FRANCOPHONE, le logo, les marques commerciales, les marques de service, les matériels disponibles pour reproduction sur le site INSPIRATION FRANCOPHONE et le nom de l'événement spécifique (le "Nom de l'événement") et la page web du sous-domaine INSPIRATION FRANCOPHONE (la "Page Web") assignés à votre événement INSPIRATION FRANCOPHONE (collectivement, la «Propriété intellectuelle») uniquement en relation avec un (1) événement INSPIRATION FRANCOPHONE.

Votre utilisation de la Propriété Intellectuelle doit respecter les règles énoncées ici et les règles relatives au Général / Image + Positionnement / Licence / Programmation / Conférenciers / Sponsors + financement / Site Web / Médias Sociaux + La Page de l'événement / Relations publiques + presse + médias / Photo / Vidéo / Distribution d'INSPIRATION FRANCOPHONE telles que modifiées de temps en temps par l'Association 3535 (ou son représentant) à sa seule discrétion, qui sont incorporées dans cette Licence. Si vous souhaitez organiser des événements INSPIRATION FRANCOPHONE supplémentaires, vous devez soumettre une autre demande d'événement pour chacun de ces événements.



La durée de cette Licence débutera dès la réception d'un email de confirmation de l'obtention de la licence et prendra fin à la date la plus proche de par (i) la résiliation par INSPIRATION FRANCOPHONE de votre Licence et / ou la résiliation de votre accès à votre page web du sous-domaine INSPIRATION FRANCOPHONE à tout moment si vous ne respectez pas les termes de cette Licence ou la résiliation par l'Association 3535 (ou son représentant) pour toute autre raison, à sa seule discrétion (ii) la conclusion de votre unique (1) événement INSPIRATION FRANCOPHONE; ou (iii) douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la licence (la «durée») ou (iv) vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la licence (la «durée»).

La Propriété Intellectuelle ne devrait être utilisée que pour promouvoir votre événement INSPIRATION FRANCOPHONE, et en aucun cas, vous ou toute personne ou entité qui organise, participe ou effectue des services concernant votre événement INSPIRATION FRANCOPHONE, n'utilisera la Propriété Intellectuelle ou le nom INSPIRATION FRANCOPHONE, le logo, marques de commerce ou marques de service, à toute autre fin, y compris, mais sans s'y limiter à la vente de livres, d'articles, de publications, d'enregistrements audio, de vidéos ou d'autres médias sans le consentement écrit préalable de l'Association 3535 (ou son représentant). Sans limiter d'aucune manière la généralité de ce qui précède, la Propriété Intellectuelle ne doit pas être utilisée (a) pour parrainer, endosser ou suggérer une affiliation avec un tiers, ou (b) en relation avec un travail ou un service censé fournir des conseils sur comment donner une Intervention INSPIRATION FRANCOPHONE GLOBAL ou une Intervention INSPIRATION FRANCOPHONE, ou comment être choisi pour livrer une Intervention INSPIRATION FRANCOPHONE GLOBAL ou une Intervention INSPIRATION FRANCOPHONE. Pour plus de clarté, cette disposition ne vous interdit pas de vous caractériser comme un organisateur INSPIRATION FRANCOPHONE ou encore de créer des œuvres ou de fournir des services de prise de parole en public, à condition que ces travaux et / ou services ne se réfèrent pas à INSPIRATION FRANCOPHONE. Cette interdiction survivra à la résiliation de la licence.



Les événements sous licence INSPIRATION FRANCOPHONE sont des événements organisés indépendamment. Vous ne pouvez pas transférer, sous-licencier ou céder la licence et / ou vos droits d'utilisation de la propriété intellectuelle. L'Association 3535 (ou son représentant) peut vous demander d'arrêter d'utiliser la Propriété Intellectuelle en relation avec votre événement INSPIRATION FRANCOPHONE et peut mettre fin à tout accès à votre page web de sous-domaine INSPIRATION FRANCOPHONE à tout moment. Si vous n'utilisez pas les marques déposées ou les marques de service INSPIRATION FRANCOPHONE conformément aux directives énoncées dans les règles relatives au Général / Image + Positionnement / Licence / Programmation / Conférenciers / Sponsors + Financement / Site Web / Médias Sociaux + La Page de l'événement / Relations Publiques + Presse + Medias / Photo / Vidéo / Distribution, votre licence pourra être résiliée. INSPIRATION FRANCOPHONE pourrait modifier, amender, compléter et / ou remplacer les termes et conditions de cette licence par écrit à tout moment.

## 2) Noms de l'événement:

Les noms d'événements doivent être conformes aux règles INSPIRATION FRANCOPHONE et aux règles de nommage. Tous les noms d'événements seront la propriété exclusive d'INSPIRATION FRANCOPHONE et vous sont concédés sous licence conformément à ces termes et conditions. Vous aurez le droit d'utiliser votre nom d'événement uniquement pendant la Durée. Après la Durée, vous n'aurez plus aucun droit d'utiliser le nom de l'événement; autrement que si vous faites une demande pour un autre événement INSPIRATION FRANCOPHONE avant la fin de votre période, vous pouvez demander d'utiliser le même nom d'événement pour la durée de votre nouvelle licence. Si L'Association 3535 (ou son représentant) constate que vous n'avez pas utilisé le nom de l'événement pour un événement INSPIRATION FRANCOPHONE, soit le long de votre contrat, soit jusqu'au moment de votre demande pour un autre événement INSPIRATION FRANCOPHONE avant la fin de votre contrat en cours; L'Association 3535 (ou son représentant) se réserve le droit de résilier votre utilisation de ce nom d'événement.



Nonobstant ce qui précède, L'Association 3535 (ou son représentant) se réserve le droit de mettre fin à votre utilisation d'un nom d'événement à tout moment, auquel cas tous vos droits d'utilisation du nom d'événement cesseront et L'Association 3535 (ou son représentant) pourra utiliser ce nom d'événement à sa seule discrétion.

### 3) Renonciation à la responsabilité:

a) Vous serez responsable de tous les moyens, de l'équipement, du personnel, de l'hébergement, de la nourriture ou de tout autre matériel nécessaire ou requis pour votre événement INSPIRATION FRANCOPHONE. L'Association 3535 (ou son représentant) ne sera pas responsable de vous fournir des ressources, du personnel ou du matériel autres que les ressources en ligne mises à votre disposition sur le site web officiel d'INSPIRATION FRANCOPHONE.

b) Vous devez avoir une couverture médicale et / ou d'assurance-maladie personnelle lorsque vous participez ou que vous menez des activités physiques ou sportives à votre événement INSPIRATION FRANCOPHONE. Vous devez détenir une assurance suffisante pour couvrir la responsabilité pour les blessures corporelles, les dommages matériels, le décès, la responsabilité du fait du produit et les dommages lors d'un tournage publicitaire découlant de vos activités liées à votre événement INSPIRATION FRANCOPHONE. La police d'assurance doit contenir une couverture de responsabilité unique combinée d'au moins un million de dollars (1 000 000,00 \$) en agrégat. Vous devez nommer L'Association 3535 (ou son représentant) comme assuré additionnel sur toutes les polices d'assurance applicables.



c) VOUS ACCEPTEZ D'ASSUMER L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ POUR TOUTES BLESSURES OU DOMMAGES QUE VOUS POURRIEZ SUBIR OU CAUSER EN RELATION AVEC TOUT EVENEMENT INSPIRATION FRANCOPHONE, ET D'INDEMNISER, DÉFENDRE ET NE PAS TENIR POUR RESPONSABLE L'ASSOCIATION 3535 (OU SON REPRESENTANT), SES OFFICIERS, DIRECTEURS, SPONSORS, PARTENAIRES, EMPLOYÉS, BÉNÉVOLES, AFFILIÉES, LICENCIERS ET FOURNISSEURS DE ET CONTRE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE TELLES BLESSURES ET / OU DOMMAGES.

4) Droit applicable:

Le présent Accord est soumis au droit français. En cas de litige, les deux parties conviennent de régler à l'amiable tout litige qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution du présent protocole. A défaut d'accord entre les parties, toute contestation portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent accord sera soumis au Tribunal du Commerce de Paris, auquel compétence est expressément attribuée. Le jugement sur la sentence rendue peut être saisi dans n'importe quel tribunal de la juridiction compétente.

Vous acceptez que les termes de cette Licence constituent l'intégralité de l'accord entre vous et L'ASSOCIATION 3535 (OU SON REPRÉSENTANT), remplaçant toutes les communications de toute nature entre vous et L'ASSOCIATION 3535 (OU SON REPRÉSENTANT) et qui concerne la Licence et les directives, règles ou politiques incorporées dans cette Licence.

En cochant les cases à côté du texte «J'accepte les termes du contrat de licence d'INSPIRATION FRANCOPHONE» et «J'ai lu et compris les règles d'INSPIRATION FRANCOPHONE...» sur le formulaire de demande de licence, vous indiquez que vous acceptez les termes et conditions de cette licence et votre examen et approbation des règles suivantes d'INSPIRATION FRANCOPHONE:



- Général
- Image + Positionnement
- Licence
- Programmation
- Intervenants
- Sponsors + Financement
- Site Web
- Médias Sociaux + Page de l'événement
- Relations Publiques + Presse + Medias
- Photo
- Vidéo
- Distribution